



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°06/2014 du 13 mars 2014

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 06/2014 du 13 mars 2014

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°06 du 13 mars 2014

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

DDT/SEA/2014-05	12/03/2014	Arrêté portant nomination des membres du Comité Départemental d'agrément des Groupements agricoles d'Exploitation en commun (GAEC)	3
-----------------	------------	--	----------

**ARRETE N°DDT/SEA/2014-05 du 12 mars 2014
portant nomination des membres du Comité Départemental d'agrément des Groupements agricoles
d'Exploitation en commun (GAEC)**

Article 1er : La nomination des membres du comité départemental d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun, placé sous la présidence du préfet ou de son représentant est fixée comme suit :

- deux fonctionnaires de la Direction départementale des Territoires de l'Yonne dont le directeur ou son représentant,
- le directeur départemental des services fiscaux ou son représentant,
- trois agriculteurs désignés sur proposition des représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture :

Confédération Paysanne

membres titulaires

Monsieur Pascal ROUGER
exploitant à AUXERRE

membres suppléants

Madame Véronique DANIEL
exploitante à BUSSIÈRES

Coordination Rurale :

membres titulaires

Monsieur Jacques GUILLET
exploitant à VERON

membres suppléants

Monsieur Thierry BLANC
exploitant à SOUCY

Jeunes Agriculteurs de l'Yonne

membres titulaire

Monsieur Sylvain PECHERY
exploitant à BROSSES

membres suppléants

- un agriculteur représentant les agriculteurs travaillant en commun dans le département, désigné sur proposition de l'association nationale des sociétés et groupements agricoles pour l'exploitation en commun :

FDSEA

membres titulaires

Monsieur Daniel BIAIS
exploitant agricole à SAINTE MAGNANCE

membres suppléants

Monsieur Francis LETELLIER
exploitant agricole à SAINT PRIVE

Article 2 : la durée du mandat des membres qui ne sont pas désignés *ès qualité*, est fixée à trois ans. En cas de décès ou de démission d'un membre, son remplaçant est désigné pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 : le secrétariat du comité départemental d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun est assuré par la direction départementale des territoires de l'Yonne.

Article 4 : le président peut, avec l'accord du comité, inviter à assister avec voix consultative aux délibérations de celui-ci toute personne dont l'avis paraît utile, en particulier celles qui sont spécialement informées des problèmes que posent la gestion et le fonctionnement des exploitations agricoles.

Article 5 : le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral DDAF/SEA/2012-035 du 4 juin 2012.

Le Préfet,
Raymond LE DEUN